

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2021/n°7/5.3/26-01/7

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 19-01-2021

Date de l'affichage : 20-01-2021

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le VINGT SIX JANVIER A 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre Mauméjean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Patricia VAN DER LINDE à Gilles TRAUJLET, Michel AUSSANAIRE à Pierre MAUMEJEAN, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Absent :

Secrétaire de séance : Stéphanie PIERRON

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2020/41 qui concède à Madame Patricia BANCION une concession cinéraire dans le cimetière communal pour trente ans moyennant une redevance de 775€.
- 2020/42 qui annule, pour erreur matérielle, la décision DEC/2020/39 attribuant le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à l'entreprise PLANED pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.
- 2020/43 qui attribue le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme à l'entreprise PLANED, Europôle Arbois, Avenue Louis Philibert, bâtiment Marconi, 13 100 Aix en Provence pour un montant de 88 650.00€ H.T.
- 2020/44 qui désigne le cabinet DL AVOCATS pour défendre les intérêts de la commune dans le dossier de recours de la SAS IMMALDI contre la décision du Maire rejetant sa demande de permis de construire du 12 octobre 2020.

- 2020/45 qui attribue le marché de location et maintenance des photocopieurs de la commune à l'entreprise SHARP, 22 Avenue des Nations, Porte A CS52094 Villepinte, 95 948 Roissy Charles de Gaulle Cedex.
- 2020/46 qui attribue le marché de nettoyage des locaux à l'entreprise SUD SERVICES SAS, PA La Garrigue, BP 21, 34171 CASTELNAU LES LEZ pour un montant de 188 284.80 H.T.
- 2020/47 qui attribue le marché de contrats d'assurance de la commune aux prestataires ci-dessous :
 - Lot 1 dommages aux biens à GROUPAMA, 34 261 Montpellier Cedex 2, pour un montant annuel de 31 140.00€ T.T.C.
 - Lot 2 responsabilité civile à la SMACL, 79 031 Niort Cedex 9 pour un montant annuel de 39 103.63€ T.T.C.
 - Lot 3 protection juridique à CFDP/ACL LAPARRO, 46 400 Saint Jean Lespinasse, pour un montant annuel de 2 001.09€ T.T.C.
 - Lot 4 défense pénale des agents et des élus, protection juridique, à la SMACL, 79 031 Niort Cedex 9, pour un montant annuel de 632.60€ T.T.C.
 - Lot 5 flotte automobile et missions à VHV/PILLIOT, 62 921 Air sur La Lys Cedex, pour un montant annuel de 19 988.50€ T.T.C.
 - Lot 6 risques statutaires à CNP/SOFAXIS, 18 110 Vasselay, pour un montant annuel de 156 592.95€ T.T.C.
 - Lot 7 tous risques expositions à HISCOX/SARRE § MOSELLE, 57 401 Sarrebourg, pour un montant annuel de 150.00€ T.T.C.
 - Lot 8 responsabilité civile CCAS, à la SMACL, 79 031 Niort, pour un montant annuel de 1 090.00€ T.T.C.
- 2021/1 qui autorise le Maire à déposer un dossier de demande de concours financier dans le cadre de la Conférence des financeurs prévention de la perte d'autonomie.
- 2021/2 qui autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de différents partenaires pour la valorisation de la fonction accueil et coordination, animation collective famille.
- 2021/3 qui annule et remplace la décision 2020/45 attribuant le marché de location et maintenance des photocopieurs de la commune

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

